

Berne, le 12 novembre 1975

Note pour le dossier

2

Ih/Pn - 799.2.2.1.

Référendum IDA

Au cours d'une séance du Service du développement consacrée essentiellement au référendum sur le crédit de 200 millions à l'IDA, les points suivants ont été retenus par les participants quant aux actions pouvant être entreprises du côté de l'administration dans le cadre de cette campagne.

1. Principes

- 1.1. Sur la question fondamentale de savoir si l'administration devait entreprendre quelque chose dans la campagne référendaire, il se trouva un consensus général pour ne pas rester dans l'attentisme, car il y avait de forts risques que le crédit à l'IDA ne soit rejeté par le peuple. Il fut décidé d'emblée que nous devons participer activement à la campagne.
- 1.2. Le but de notre campagne sera moins de renforcer dans leur détermination ceux des votants qui sont apparemment favorables au crédit à l'IDA que de convaincre la majorité silencieuse négative. Il s'agit par conséquent de diriger notre campagne sur la large couche de la population qui est "plutôt contre" par préjugé et de centrer notre argumentation, dans un premier stade, sur l'information et "l'éducation" de cette majorité silencieuse. (Aufklärungsprozess)
- 1.3. Comme point de départ à notre argumentation, il faut se fonder sur le fait qu'il s'agit d'un référendum spécifique sur un crédit à l'IDA, et non pas d'un référendum général sur la coopération au développement. Toutefois, il faut faire ressortir de notre argumentation que notre participation à l'IDA est un maillon essentiel à notre politique en matière de développement et qu'un non à l'IDA pourrait être compris comme un synonyme à un non à la coopération au développement.
- 1.4. D'un point de vue organisationnel, les participants tombèrent d'accord que le Service de la coopération technique devait être "federführend" dans la campagne. Il n'en reste pas moins que la Division du commerce doit montrer son vif intérêt à cette question et qu'il lui incombe notamment de motiver suf-

fiquement la Coopération technique en mettant l'accent sur le fait que, derrière le référendum contre le crédit à l'IDA, se cache un ressentiment beaucoup plus large allant à l'encontre de la notion et des principes mêmes de notre coopération au développement.

2. Organisation

- 2.1. L'idée de procéder à un sondage d'opinion - de manière analogue à ce qui avait été fait dans le cadre de la campagne référendaire sur nos accords de libre-échange avec la CEE - sans être d'emblée rejetée, doit être examinée avec circonspection. Il serait néanmoins judicieux d'étudier comment l'organisation du sondage d'opinion fut faite en 1972, quelles en furent les implications financières et quel en fut le déroulement. Une question primordiale à élucider est de déterminer si et dans quelle mesure le résultat pourrait être gardé secret.

Par ce sondage d'opinion, il s'agirait moins de savoir s'il se dégagera une majorité acceptante ou opposante - et de quelle ampleur - ou de déterminer quelle couche de la population se prononcera en faveur ou à l'encontre du crédit, que d'établir quels motifs poussent les adversaires à notre participation à l'IDA. On peut se demander dès lors s'il n'existe pas d'autres moyens que le sondage d'opinion - qui de toute façon n'est pas encore entré dans les moeurs en Suisse - pour percer les motifs des adversaires au crédit à l'IDA.

- 2.2. L'idée d'établir un comité d'action a été retenue. Celui-ci devrait rassembler de fortes personnalités de tous les milieux et n'être mis sur pied que peu de temps avant la votation, environ deux mois auparavant.
- 2.3. Un comité d'action provisoire devrait en revanche dès à présent être constitué. Il serait chargé de toutes les tâches concrètes nécessaires à la préparation de la campagne. Comprenant des spécialistes pour les votations, il devrait rassembler également des représentants des partis (peut-être même des parlementaires), des syndicats, du Vorort et des employeurs, des universités, des oeuvres d'entraide privées, de l'Association suisse des paysans, de la Commission pour la coopération technique, des associations féminines et des journalistes. Ce comité provisoire aurait pour tâche d'élaborer l'argumentation nécessaire à la campagne, de s'occuper de son financement et de son déroulement et enfin d'établir la liste des personnalités entrant en question pour le comité d'action définitif.
- 2.4. Ce comité d'action provisoire devrait être secondé, sur le plan interne de l'administration, d'un groupe comprenant des représentants de la Coopération technique (M. Raeber pourrait

le président) de la Division du commerce, des Organisations internationales et des finances (M. Jacobi a notamment pensé à M. Landgraf). Il faudrait associer à ce groupe le chef du Service de presse du DPF (M. Andres) et du DFEP (M. Keller).

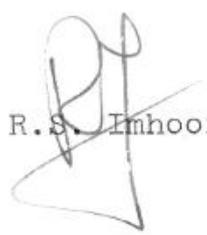
Ce groupe aurait notamment pour tâche de rassembler toute la documentation nécessaire au comité d'action provisoire .

3. Méthodes

- 3.1. De façon générale il faut saisir toutes les occasions pour rendre le public attentif aux problèmes soulevés par le référendum contre l'IDA. L'administration doit donc s'engager fermement et résolument dans la défense de ce crédit et participer à l'"Aufklärungsprozess". Dans leurs conférences sur la situation économique générale, les membres de l'administration devraient notamment insérer toutes les fois où cela s'avère possible un commentaire sur l'IDA et sur l'importance que revêt pour notre économie, la coopération au développement.
- 3.2. L'organisation de séminaires pour la presse a également été retenue. Il fut proposé d'en prévoir deux, l'un au début de la campagne, s'insérant dans le processus général d'information - un séminaire de base en quelque sorte -, l'autre plus près de la date du référendum et orienté de façon spécifique sur la votation. Pour le premier séminaire, il faudrait porter l'accent sur l'invitation de journalistes de revue et sur celle de journalistes susceptibles de rédiger des papiers d'information de base. Pour le second séminaire, il faudrait avant tout réunir des journalistes ayant une certaine étoffe politique et susceptibles de défendre âprement notre point de vue.
- 3.3. Il faut ensuite procéder à l'évaluation des données que la Banque mondiale nous a transmises et déterminer ce dont on pourrait encore avoir besoin pour renforcer notre argumentation. Il faudrait notamment voir si l'on pourrait obtenir de la Banque mondiale une liste d'exemples concrets où certaines firmes suisses ont obtenu l'adjudication de travaux accomplis avec des crédits de l'IDA. Il faudrait ensuite examiner dans quelle mesure les petites et moyennes entreprises ont été associées à ces contrats, afin de contrecarrer si possible l'argument qui dit que ces contrats ne profitent de toute manière qu'à l'industrie d'exportation et aux sociétés multinationales.
- 3.4. Il est important également de s'atteler à l'analyse des recommandations et des politiques relatives à la coopération au développement que les partis ont esquissées dans leurs programmes. De manière analogue il faudra également examiner ce que contiendra sur cette question le programme de législation 1975 - 1979.

4. Argumentation

- 4.1. Il s'agit de réunir une argumentation diversifiée afin de tenir compte des questions spécifiques à l'IDA, des retombées qu'elles auront et des liens qui seront faits avec les principes généraux de la coopération au développement. Les arguments devront également tenir compte des catégories très diverses de gens auxquels ils s'adressent. Il faudra donc préparer des arguments concrets sur l'IDA, des arguments plus généraux sur la conception de la politique suisse de coopération au développement et des arguments émotionnels qui devraient aller au-delà des arguments généraux et répondre aux vagues anti-gouvernementales et "anti-establishment" que soulèvera certainement le référendum.
- 4.2. Dans le cadre des arguments concrets sur l'IDA, on se fondera notamment sur des arguments économiques, sans toutefois délaisser les arguments à coloration "chrétienne" (oeuvres d'entr'aide privées !). Il faudrait montrer que notre crédit à l'IDA s'inscrit directement dans le cadre du rapport complémentaire et qu'il a une coloration beaucoup plus générale, dans le sens indiqué sous chiffre 1.3. On pourrait également se référer au parallélisme de la coopération au développement avec l'aide au développement de nos régions de montagne, ancré dans la loi sur la coopération au développement.
- 4.3. Dans le cadre des arguments plus généraux de la politique suisse de coopération au développement, il faudrait souligner notamment qu'un rejet de notre crédit à l'IDA nous ferait perdre la face sur le plan international, mettrait en danger le siège que nous convoitons dans le cadre du "Dialogue", ternirait de façon définitive notre image à l'étranger et compromettrait les autres possibilités d'aide et de coopération au développement qui s'ouvrent à nous.



R. S. Imhoof